



I. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE GENERALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En signant le 27 novembre 2001, la Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable élaborée sous l'égide des Nations-Unies, la Société Générale a souhaité rendre solennel son engagement en faveur du développement durable. Le marché, nos collaborateurs et la société civile nous y encouragent. La gestion des risques nous en fait professionnellement le devoir. Mais c'est avant tout une conviction forte qui nous y conduit, celle de notre responsabilité en matière de développement économique et social. L'engagement de la Société Générale a été réaffirmé par son adhésion le 16 mai 2003 au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)¹. Ces engagements et leur mise en œuvre depuis plusieurs années ont valu à la Société Générale de figurer dans les quatre principaux indices internationaux de développement durable, depuis leur création.²

Plus concrètement, la Direction des Achats souhaite associer les fournisseurs du Groupe à ses objectifs de partage des bonnes pratiques, d'amélioration de l'environnement et de respect des droits sociaux et humains. Dans la perspective d'engagements réciproques, nous souhaitons approfondir le dialogue et la transparence de nos relations avec vous et vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner la demande d'informations jointe, dans le cadre de l'appel d'offres auquel vous participez.

Par ailleurs, si vous disposez d'une plaquette ou d'un autre support décrivant vos engagements et vos actions en matière de Développement Durable, merci de les joindre à votre réponse à l'appel d'offres.

II. DEMANDE D'INFORMATIONS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS VOTRE SOCIETE.

1. Votre société a-t-elle formellement adhéré à une initiative internationale ou privée, de type Global Compact, ou une initiative dans le domaine de l'environnement et des droits sociaux et humains ? Si oui, lesquelles ?

.....

2. Votre société a-t-elle adopté et mis en place une charte ou un code d'éthique interne, ou professionnel ? Si oui, lesquels ?

.....

3. Les principaux risques encourus par votre entreprise en matière de développement durable ont-ils été identifiés ? Quels sont-ils ?

.....

4. Votre société a-t-elle mis en place une politique et des objectifs de respect de l'environnement ? Si oui, lesquels ?

.....

5. Votre société a-t-elle une politique mondiale en matière de Ressources Humaines incluant les principes et procédures concernant l'égalité des chances, la non discrimination, l'insertion des handicapés, la formation des salariés, les négociations collectives, la participation des salariés ?

.....

6. Avez-vous mis en place un système de reporting pour l'ensemble des données relatives à l'environnement/ au développement durable ?

.....

7. Quelles sont les ONG ou associations avec lesquelles votre société a développé des partenariats ?

.....

8. Votre société publie-t-elle régulièrement le bilan/rapport de ses actions en faveur du développement durable et/ou de l'environnement (merci de nous les communiquer) ?

.....

9. Votre société fait-elle l'objet d'analyse de la part d'agences de notation extra-financières (Vigéo, SAM, EIRIS...) et est-elle reconnue dans un indice de développement durable (Aspi, DJSI, FTSE4Good...) ?

.....

10. Votre société dispose-t-elle de certifications (ISO 9000, ISO 14001...) ou d'un autre label/certification d'une norme reconnue ? Une certification est-elle en cours ? Les produits de votre catalogue/ spécialité ont-ils un label professionnel reconnu ?

.....

¹ Pour en savoir plus sur le Global Compact et notamment sur les modalités d'adhésion, consulter www.unglobalcompact.org

² Le rapport développement durable de la Société Générale est disponible sur le site www.socgen.com